

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 165

présenté par

M. Door

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La carte telle qu'elle est proposée n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse et étayée ni d'aucune simulation.

Les aspects financiers, économiques, démographiques, géographiques, climatiques...n'ont pas été pris en compte et l'évaluation fournie n'a aucun fondement autre qu'une succession de « copié collé » qui n'apporte aucun argument sérieux.